

Les patriotes en prison, les antifas dans la nature

écrit par Christine Tasin | 7 décembre 2023





Le local du Bastion Social, quelques heures après son murage, en avril 2018. Parpaings et tags avaient été rapidement retirés. Photo d'archives Jean-Philippe Cavaillez

Ils ne font même pas semblant. Et de moins en moins, bien que les antifas multiplient les actions violentes et fascistes.

Ouvertement.

Auto-proclamés milices gauchistes vouées à écraser, faire disparaître en France toute expression de pensées et actions qui ne seraient pas les leurs, suivant la tradition totalitaire des Staliniens , **les antifas bénéficient d'une immunité de fait ahurissante. Même si dans l'affaire du Bastion le groupement antifa a été dissous, aucune peine concernant chacun des petits fachos à l'oeuvre, ils sont même dispensés de payer l'amende...**

Parce que, quand vous voyez des petits jeunes écoper de prison ferme pour avoir manifesté dans l'ancre de la bête qui a tué Thomas, vous mesurez à quel point la justice de Macron est pourrie. Volontairement.

Imaginez-vous que des patriotes aient pu murer le mur d'un local antifa ou celui d'une mosquée sans se retrouver en prison ?

Cinq militants antifascistes ont été reconnus coupables mardi d'avoir muré et dégradé un local du Bastion social, une nuit d'avril 2018, quai Pierre-Scize (Lyon 5^e). Ils ont été relaxés concernant le délit d'outrage.

Le Bastion social, un groupe d'ultra-droite, avait été dissous quelques mois plus tard par le gouvernement , pour appel à la haine, aux discriminations et aux actions violentes.

Quatre ans après

*Les prévenus, âgés de 32 à 39 ans, qui avaient été jugés par le tribunal correctionnel de Lyon le 26 octobre , plus de quatre ans après les faits **sont dispensés de peine**, a également appris Le Progrès.*

Le parquet avait requis 800 € d'amende, avec ou sans sursis, à l'encontre des mis en cause, dont au moins un était membre de la Gale (Groupe antifasciste Lyon et environs), un groupe d'ultra-gauche dont la dissolution a été validée début novembre par le Conseil d'État.

Truelles et clé USB

Des truelles pleines de ciment avaient été retrouvées dans le véhicule du prévenu ou encore une clé USB avec des plans pour procéder à l'emmurement. Il sera par ailleurs jugé le 22 mai, pour outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique et rébellion, après avoir porté un t-shirt avec le logo

« NIKE » sous lequel était inscrit « la police », [au tribunal de Lyon, début juillet, en marge de procès de plusieurs émeutiers présumés.](#)

L'affaire du murage du Bastion social « interroge sur une débauche de moyens humains et financiers, pas glorieuse pour la justice », a exprimé l'un des avocats de la défense, M^e Forray, après le rendu du délibéré.

<https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2023/12/05/murage-du-bastion-social-les-antifas-condamnes-mais-dispenses-de-peine>

Hélas, les exemples de ce deux poids-deux mesures foisonnent confirmant que nous sommes vraiment dans une dictature.

<https://www.fdesouche.com/2023/11/29/justice-pour-thomas-islam-hors-deurope-limmigration-tue-mobilisation-a-lyon-en-reaction-a-lattaque-de-crepol-maj-indignation-apres-plusieurs-gav-pour-des-collages-daff/>